

## **MAIRIE DE BASSE RENTGEN**

### **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal en date du 27/02/2011**

**Présents** : Mrs : FEIPPEL - KAZMIERCZAK - MASSON - BREME  
Mmes : INGHINGOLO - OESTREICHER – HEMMER

**Absent avec excuse** : M. HAGEN – M. DELION (procuration à M. BREME).

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :**

➤ **vote et approuve** à l'unanimité le compte administratif de 2011 qui présente un excédent global de clôture de 142.923,63 €, dont un excédent de fonctionnement de 215.166,24 € et un déficit d'investissement de 72.242,61 €

➤ **décide**, à l'unanimité, d'affecter les résultats ci-dessus comme suit :

- Affectation au compte 1068 : 72.243,00 €
- Affectation déficit d'investissement reporté au compte 001 : 60.732,88 €
- Affectation excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 142.923,63 €

➤ **décide**, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 150 € à la Chorale Sainte Cécile de Basse-Rentgen, Evrange et Hagen au titre de l'année 2012.

Madame Mireille HEMMER, conseillère municipale mais également Présidente de la Chorale n'a pas pris part au vote.

➤ **accepte**, à l'unanimité, le chèque d'un montant de 100,88 € émanant des Assurances Groupama relatif au remboursement de frais d'honoraires.

Le point concernant les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 est reporté au prochain conseil, les documents nécessaires n'ayant pas encore été transmis par les services fiscaux.

Le point concernant les devis pour le chauffage de l'église est reporté au prochain conseil, des explications supplémentaires doivent être demandées aux sociétés concernées.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 02/03/2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse Rentgen, le 02/03/2012.

Le Maire

Viviane WINTERRATH